

Avis Financier

AMUNDI ACTIONS EURO HORIZON ENVIRONNEMENT

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI ACTIONS EURO HORIZON ENVIRONNEMENT**, géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés d'une erreur matérielle dans la lettre aux porteurs du 03/12/2025, s'agissant de la classification AMF du fonds.

En effet il était indiqué dans cette lettre qu'à compter du 03/12/2025 la classification organisme de tutelle (AMF) serait « Actions de Pays de la Zone Euro », or le fonds ne relève d'aucune classification AMF. La rédaction de la documentation réglementaire a donc été adaptée pour indiquer « non applicable » s'agissant de la classification AMF.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette correction à compter du 27 Mars 2026.

Cette correction est purement formelle, elle n'entraîne aucune modification de la stratégie d'investissement ou du profil de risque. Elle ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Par ailleurs, le niveau de levier maximum en Engagement et le niveau de levier brut maximum passeront de 110% à 200% le 27 Mars 2026.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.